

## RAPPEL DE PROCEDURE COVID19

### SUSPICION (SYMPTÔMES)

Votre enfant présente des symptômes évocateurs de la Covid19

Consultez un médecin (ou la plateforme en ligne Covid19) qui décidera si le test est nécessaire.

Si un test n'est pas nécessaire :  
Vous attestez par écrit qu'un médecin a été consulté et qu'un test n'a pas été prescrit.  
A défaut d'attestation, votre enfant revient au collège après 7 jours (si disparition des symptômes).

Un test est prescrit. Dans l'attente des résultats, votre enfant reste à la maison.

Vous attestez que votre enfant n'est pas cas confirmé ni cas à risque Covid19. Il peut retourner au collège.

### CAS CONTACT

Votre enfant est contact à risque Covid19 (identification assurée par l'ARS).

*Au collège, les élèves portant le masque en lieux clos ne sont pas considérés comme cas contact. Le nom des élèves ayant déjeuné à proximité immédiate d'un cas confirmé à la cantine est systématiquement signalé par l'établissement à la cellule Covid19 pour validation. L'établissement prend contact avec les familles .*

**DANS TOUS LES CAS :**  
Signalez la situation au collège.  
0232414015 – 0270036t@ac-rouen.fr  
Votre enfant reste à la maison. Il doit éviter les contacts.

Suivez les recommandations de l'assurance maladie.

Si le test réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif (14 jours à défaut de test), votre enfant est autorisé à revenir dans l'établissement. Les parents attestent

### CAS TESTE POSITIF

Votre enfant est cas confirmé Covid19 (identification assurée par l'ARS).

Votre enfant ne doit pas revenir au collège avant le délai défini par le médecin (au plus tôt 7 jours après le test ou le début des symptômes).

Le chef d'établissement établit la liste des cas contacts dans l'établissement.

Vous êtes contacté par le médecin scolaire et l'assurance maladie.